

Variations linguistiques dans le marquage du territoire dans la ville de Tunis

Hasna Ghouli
Université de Tunis



Synergies Tunisie n° 1 - 2009 pp. 119-124

Résumé : *Nous nous proposons d'étudier la variation linguistique dans le marquage du territoire dans la région du grand Tunis. Par marquage du territoire, nous désignons une pratique linguistique officielle mais également individuelle qui nomme les espaces et qui les marque. A partir d'un corpus d'inscriptions recueillies dans la région du grand Tunis, notre objectif est de montrer le rapport entre ces inscriptions et les langues et/ou variétés de langues qui définissent cet espace ; puis d'analyser les relations de conformité ou d'écart entre les séquences écrites observées et les normes de l'écrit. Les résultats de notre analyse montrent un marquage souvent normatif du territoire, et ce même dans ses réalisations les moins officielles (langue in vivo), avec notamment le souci de converger vers l'arabe standard dans la plupart des inscriptions en arabe dialectal. Soulignons que ces résultats ne sont pas généralisables : un corpus plus large permettrait de les affiner.*

Mots-clés : *variation linguistique, sociolinguistique urbaine, marquage du territoire-écrit, normes linguistiques*

Abstract: *This paper intends to study the linguistic variation in the marking territory in the region of Tunis. "Marking territory" is an official and individual language practice used to name and mark spaces/territories. Based on a corpus of inscriptions collected in the capital city, we aim to show the link between these entries and the languages and /or varieties of languages that define this space and then to check if there are any patterns of differences or similarities between the written sequences and the writing norms. The results of our analysis show a normative marking of the territory, even in less official realizations, with namely a concern to converge towards standard Arabic in most inscriptions in dialectal Arabic. It is worth noting that these results are to be refined through the study of a larger corpus.*

Key words: *linguistic variation, urban sociolinguistic, territory marking, written, linguistic norms.*

Introduction

Nous nous proposons d'étudier le rapport entre le marquage du territoire et les langues et les variétés de langue en présence dans la ville de Tunis. Nous entendons par marquage du territoire toute inscription graphique servant à

nommer ou à délimiter un espace. Cela inclut les noms des rues, des places, des quartiers et plus largement, les panneaux de signalisation routière, les enseignes commerciales ainsi que les écriteaux individuels ou anonymes. Ce marquage est une pratique linguistique particulière qui se traduit par un objet qui se donne à lire dans un espace urbain défini par un important brassage linguistique. Notre corpus est constitué d'inscriptions recueillies dans différents quartiers du Grand Tunis. Par souci de représentativité, nous avons choisi des quartiers sociologiquement distants, ainsi que des quartiers moyens qui constituent un observatoire idéal de phénomènes de nivellement. Nous avons axé ce repérage sur des supports qui présentent un intérêt en matière de contact des langues.

La question du marquage du territoire dans la ville de Tunis met en relation une pratique linguistique avec un espace urbain que nous présenterons en premier lieu. Nous expliciterons ensuite notre démarche en précisant les niveaux de variation retenus dans le cadre précis de ce travail. Nous finirons par la relation entre le marquage du territoire et la norme de ce qui s'écrit.

1. État des lieux : le paysage linguistique urbain

Le recueil des données s'est effectué dans la région du grand Tunis¹, agglomération de plus de 2 millions d'habitants qui s'étend sur les gouvernorats de Tunis (qui comprend 15 arrondissements municipaux), Ben Arous, Ariana et Manouba. A l'image du pays, Tunis est une ville marquée dans son environnement linguistique et graphique par deux langues : l'arabe et le français. La première langue est la langue officielle de l'Etat, l'article 1^{er} de la Constitution de 1992 (modifiée en 2002) stipule ce qui suit : *La Tunisie est un état libre, indépendant, souverain ; sa religion est l'Islam, sa langue l'arabe et son régime, la République*. La deuxième langue, le français, a le statut de *première langue étrangère* dans les programmes officiels de l'enseignement primaire et secondaire, statut qui détrône une langue longtemps considérée comme une langue seconde en Tunisie. L'arabe dialectal ou arabe tunisien, grand absent des textes officiels, est la langue maternelle des Tunisiens ; celle qui véhicule l'ensemble des rapports familiaux et affectifs. C'est une langue non codifiée, extra-scolaire et minorée linguistiquement.

Dans cette ville, les productions langagières des locuteurs s'organisent autour de trois parlers, et ce indépendamment des interférences éventuelles entre les langues mises en contact :

- le parler citadin, qui correspond au tunisois de souche, lecte dominé bien que sociologiquement valorisé,
- les régiolectes, en pleine expansion bien que sociologiquement dominés,
- le parler urbain, sorte de koinè en émergence et qui s'impose de plus en plus comme une norme linguistique.

Quant à la distribution spatiale de ces parlers, nous ne saurions qu'en avancer une approximation intuitive ; approximation qui assignerait aux quartiers prisés les parlers valorisés et aux quartiers populaires les parlers stigmatisés. En réalité, la situation linguistique dans l'espace urbain est beaucoup plus complexe, notamment en raison de la grande mobilité des personnes dans cet espace mais également en raison de la complexité des réseaux sociaux que ces mêmes personnes -souvent appelées à fonctionner en interaction- sont susceptibles de développer.

2. Une ou des variations ?

2.1. choix de paramètres

La question de la variation linguistique dans le marquage du territoire peut être abordée sous différents aspects. Pour des raisons méthodologiques, nous avons neutralisé un certain nombre de paramètres intervenant dans la variation linguistique afin d'activer des paramètres que nous estimons rentables dans le cadre de notre problématique. Nous avons neutralisé la variation diachronique puisqu'elle est liée à un paramètre (le temps) que nous voulons homogénéiser.² Nous avons également neutralisé le paramètre espace - la région du grand Tunis - considéré comme un paramètre homogénéisant malgré l'hétérogénéité des micro-espaces - des quartiers sociologiquement distants - qui le composent. Ainsi l'espace est unique, borné géographiquement mais fondamentalement pluriel puisque cette pluralité est traduite en termes de variations linguistiques observables.

Finalement, il apparaît que quel que soit le niveau de variation linguistique envisagé, nous sommes toujours face à une inscription qui se donne à lire. Nous utiliserons ce constat, méthodologiquement précieux : *hétérogénéité dans les réalisations linguistiques/homogénéité dans la linéarité d'un support transcrit* pour décrire la relation entre le marquage du territoire et les langues et variétés de langues utilisées.

2.2. Les langues utilisées en tant que paramètre de variation

Le premier niveau de variation, sans doute le plus directement accessible, concerne les langues utilisées. D'après les résultats de nos relevés, il apparaît que les principales langues utilisées dans le marquage linguistique du territoire à Tunis sont l'arabe et le français, le plus souvent de façon conjointe, avec une priorité à l'arabe. Par ailleurs, ces deux langues peuvent servir pour deux types d'écrits, procédant de deux types de pratiques : une langue *in vitro* et une langue *in vivo*³.

- La langue *in vitro* correspond à une politique linguistique décidée par l'état, politique qui définit les langues en usage pour tel type de transcription, leur forme, les rapports qu'elles peuvent entretenir entre elles... Cette langue se traduit par un affichage bilingue quasi-généralisé qui concerne les édifices gouvernementaux (avec une priorité pour l'arabe), la signalisation routière, les noms des rues et quartiers...

La législation nationale n'a pas légiféré sur la langue de l'affichage. Seul un arrêté de la municipalité de Tunis (6 août 1957) oblige les propriétaires d'établissements publics à arabiser leurs enseignes. Voici la formulation de cet arrêté :

Article 1^{er}

Toutes les enseignes commerciales, industrielles ou autres qui donnent sur la voie publique doivent être rédigées en langue arabe. Elles peuvent cependant être bilingues.

Article 2

Le volume des lettres arabes de ces enseignes doit être au moins égal à celui des lettres de la langue étrangère.

Article 3

Le spécimen étranger en arabe doit être approuvé par un calligraphe agréé par l'administration municipale.

Article 4

Un accord municipal doit obligatoirement précéder la réalisation de toutes les enseignes conformément à la réglementation de l'organisation des rues de la ville en vigueur.

Remarquons de prime abord que cet arrêté ne précise pas de quelle langue étrangère il s'agit, ce qui sans exclure le français, autorise d'autres langues. Pratiquement, les noms des rues, des places et des quartiers, dont l'étude offre un intérêt historique et social, sont un exemple de cette langue *in vitro* puisque c'est en vertu d'une décision municipale que se décident les noms des rues, en tout cas celles nouvellement baptisées, voire exceptionnellement rebaptisées⁴. Les inscriptions portées sur les plaques indicatrices ainsi que sur les panneaux de signalisation routière qui les désignent, sont rédigées en arabe et en français, le texte français est placé sous le texte arabe et avec de plus petits caractères.

- **La langue *in vivo*** : il s'agit d'une sorte de politique linguistique « spontanée », qui relève de l'initiative individuelle et correspond à la pratique linguistique effective des locuteurs. C'est la langue du marquage privé du territoire... En raison de son caractère informel, cette langue paraît beaucoup moins contrainte que celle de l'affichage officiel, même si certains écrits peuvent parfaitement répondre aux exigences de l'écrit normé, notamment les enseignes de certains commerces ou de certains établissements scolaires privés. La différence fondamentale entre la langue *in vitro* et la langue *in vivo* est que cette dernière introduit, en plus de l'arabe standard et du français, l'arabe dialectal.

Qu'il s'agisse de langue *in vitro* ou de langue *in vivo*, la relation entre deux inscriptions dont l'une est en français et l'autre en arabe (standard ou dialectal) peut s'exprimer par de la traduction, de la translittération de l'arabe vers le français ou du français vers l'arabe. Il peut même y avoir rupture entre les deux signes. Notons qu'il n'est pas obligatoire que les deux inscriptions soient présentes sur le support en question pour établir cette relation.

3. Au-delà du marquage

Après avoir envisagé la variation linguistique à travers l'hétérogénéité des langues utilisées, nous nous proposons d'interroger l'écrit, dans ce qu'il exprime au-delà du simple marquage.

3.1. Le rapport à l'écrit dans une société de *littératie*

La présence d'un environnement graphique dans l'espace urbain renseigne sur le rapport à l'écrit dans une société de *littératie*. Nous entendons par ce néologisme français qui correspond à une adaptation du terme anglais voisin (*literacy*), l'accès d'une société donnée à l'écrit ; accès qui correspond en Tunisie à la politique de scolarisation massive amorcée au lendemain de l'indépendance. Cet accès à l'écrit a érigé, notamment grâce à l'école -entendue ici au sens d'institution, la norme de ce qui s'écrit. Ainsi, d'un point de vue normatif, les langues susceptibles d'être écrites sont l'arabe standard et le français ; langues respectivement transcrites par les alphabets arabe et latin.

Par ailleurs, l'écrit, en tant que code, fixe dans le temps et dans l'espace le contenu du support. Ce dernier, dans sa fixité, est destiné à être lu par tous. Cette double particularité explique le caractère normé de la langue *in vitro*, qui se veut l'écho de la politique linguistique en vigueur. Quant à la « spontanéité » de la langue *in vivo*, elle s'exprime dans sa rupture avec la norme de ce qui s'écrit.

3.2. Transcription et norme de ce qui s'écrit

Nous sommes ici en droit de nous interroger sur la façon dont ces langues sont transcrites dans le marquage du territoire, notamment l'arabe dialectal. Nous constatons que les trois langues pratiquées utilisent les systèmes graphiques qui leur sont « génétiquement » destinés : le français, l'alphabet latin ; l'arabe standard et l'arabe dialectal, l'alphabet arabe. Cette conformité entre langue et système graphique est caractéristique d'un type de marquage plutôt normatif si on le compare à d'autres types d'inscriptions qui font partie de l'environnement graphique de la ville de Tunis, notamment les messages publicitaires où les langues ainsi que leurs systèmes graphiques peuvent se mélanger à l'intérieur d'un même message.

Mais la norme de ce qui s'écrit ne se limite pas au système graphique utilisé, elle peut être également orthographique. De ce point de vue, l'arabe standard est de loin la langue dont l'orthographe est la plus stabilisée, arrive ensuite le français avec une orthographe souvent malmenée. Quant à l'arabe dialectal, non codifié par définition, il autorise les graphies les plus fantaisistes, surtout lorsqu'il s'agit de la transcription de mots empruntés au français. L'aspect orthographique approximatif de ces inscriptions témoigne d'une situation de transition entre oralité et écriture et d'un rapport à l'écrit qui n'est pas encore fixé.

Nous remarquons par ailleurs que la langue *in vivo* fait un usage essentiellement lexical de l'arabe dialectal : un lexique le plus souvent coulé dans une structure matricielle en arabe standard, structure qui garantit la norme de ce qui s'écrit (arabe standard) et ce indépendamment des interférences éventuelles entre les langues.

Conclusion

La langue utilisée dans le marquage du territoire est plutôt normative même dans ses réalisations les moins contraintes. Nous avons d'ailleurs remarqué un souci de converger vers l'arabe standard dans la plupart des inscriptions en arabe dialectal. Quant à l'impression de spontanéité, elle naît d'une graphie fluctuante qui ne fait que traduire un rapport instable entre oral et écrit.

D'ailleurs, la « spontanéité » de la langue *in vivo* n'apparaît pas uniquement dans un contenu linguistique en rupture avec la norme de ce qui s'écrit. L'environnement extralinguistique est également important. En effet, il s'agit d'un support pour le moins complexe, car tout marquage, de quelque nature qu'il soit, se présente comme un objet socialement marqué car inscrit dans un espace. Cet objet véhicule -au-delà de son contenu strictement linguistique - des indications qui interviennent dans sa réception et qui vont du support matériel en lui-même (enseigne, plaque, panneau, mur...) jusqu'à la graphie même de l'inscription.

Bibliographie

Benveniste E., 1974, *Problèmes de linguistique générale 2*, Paris, Gallimard.

Bulot Th., 2004, « La sociolinguistique urbaine : une sociolinguistique de crise ? Premières considérations », *Introduction à Lieux de ville et identité*, Vol. 1, Marges Linguistiques, Paris, L'Harmattan.

Bulot Th., & Messaoudi L., (dir), 2003, *Sociolinguistique urbaine : frontières et territoires*, Cortil-Wodon, Editions Modulaires Européennes.

Bulot Th., & Veschambre V., 2004, « Sociolinguistique urbaine et géographie sociale : hétérogénéités des langues et des espaces », Colloque *Espace et société aujourd'hui*, 21-22 octobre 2004.

Calvet L.-J., 1994, *Les voix de la ville : Introduction à la sociolinguistique urbaine*. Paris, Payot.

Gadet F., 2003, *La variation sociale en français*, Paris, Ophrys.

Lucci L. (dir). 1998, *Des écrits dans la ville*, Paris, L'Harmattan.

Mejri S., 2006, « *Problématique de la dialectologie urbaine. Le cas de l'Atlas linguistique de Tunisie* », Actes d'AIDA 6 : *L'arabe dialectal, enquêtes, descriptions, interprétations*, Cahiers du C.E.R.E.S., Série Linguistique n° 13.

Messaoudi L., 2003, « Parlers citadins, parlers urbains. Quelles différences? » in *Sociolinguistique urbaine, frontières et territoires*, Bulot, T. et Messaoudi, L. (dir), Cortil-Wodon, Editions Modulaires Européennes.

Miller C., 1997, « Pour une étude du contact dialectal en zone urbaine : Le Caire », *Proceeding of the 16th International Congress of linguistics*, Paris.

Reuves

LIDIL, n° 19, juin 1999, *Les parlers urbains, Revue de Linguistique et de Didactique des Langues*, Université Stendhal, Grenoble, numéro coordonné par Jacqueline Billiez.

Plurilinguismes, n° 3, janvier 1992, *Des villes plurilingues*, Centre d'Etudes et de recherches en planification linguistique.

Notes

¹ Tunis est la transcription française d'un nom d'origine berbère qui se prononce en arabe *tûnis*, transcription à partir de laquelle fut dérivé, en français, le mot Tunisie. Remarquons, ici, la résistance du substrat berbère en matière de toponymie.

² La variation diachronique concerne l'origine, le sens ainsi que tous les phénomènes historiquement établis en rapport avec les toponymes. Nous donnons l'exemple d'une rue dont les noms successifs rendent compte de l'histoire de la Tunisie : l'actuelle rue Jemaa Ezzitouna, une des deux principales artères de la Médina, s'appelait pendant l'époque coloniale rue de l'Eglise, du nom de l'Eglise Sainte Croix ouverte au culte catholique en 1833 (servant aujourd'hui de local municipal !). Il n'est pas inintéressant de savoir qu'avant l'époque coloniale, cette même rue de l'Eglise était désignée sous le nom de la rue Sidi El Mordjani, savant juriconsulte du XIIIe siècle. D'autres rues ont ainsi été rebaptisées après l'indépendance du pays, la rue des Maltais est devenue la rue Mongi Slim, la rue des Protestants, celle Ahmed Bayram...

³ Notions que nous empruntons à L.-J Calvet, 1994, *Les voix de la ville : l'introduction à la sociolinguistique urbaine*, Payot, Paris.

⁴ Pour les plus anciennes, elles furent d'abord oralement dénommées puis officiellement répertoriées, notamment sous les Hafcides, les Turcs et les Husseinites.